



CDAS du 30 avril 2015

Les organisations syndicales quittent la séance !

En liminaire, les organisations syndicales ont lu le tract qu'elles avaient écrit à l'occasion du **BOYCOTT** du CDAS du 31 mars dernier, qui rappelait la **suppression prévue d'un poste d'assistant de délégation** pour l'an prochain.

La collègue concernée par la suppression de poste est spécialisée Chorus : elle réalise donc un apport technique non seulement pour le CDAS et le CHS-CT du 44, mais aussi pour les autres départements de la région.

Pour les représentants syndicaux, dans le contexte actuel de tensions et de conditions de travail dégradées, il est inacceptable de supprimer des emplois, particulièrement dans l'Action sociale.

Les nombreuses suppressions d'emploi ont des répercussions importantes sur la santé psychologique et physique de l'ensemble des agents, santé dont les directeurs se doivent d'être les garants.

Nous nous opposons donc fermement à la destruction des effectifs d'action sociale, au plan central comme au plan local.

Ces suppressions d'emplois nuisent aux prestations décidées au bénéfice des collègues.

L'administration ose même écrire, dans les orientations 2015 adressées aux délégations, qu'« il convient de veiller à ce que les actions de convivialité ne mobilisent pas de façon disproportionnée les équipes de délégations ».

Cette suppression est inacceptable pour les personnels et leurs représentants, d'autant que des départs en retraite sont prévus dans un avenir proche à la délégation 44.

Devant cette situation, les agents de la délégation de l'Action sociale de la Loire-Atlantique ont rédigé la pétition ci-dessous :

ALERTE EN PAYS-DE-LA-LOIRE !!!
Action sociale et CHS-CT : un emploi est menacé

Les délégations départementales de l'action sociale gèrent les prestations sociales (restauration collective, logements, crèches) et les actions locales décidées par les Conseils Départementaux d'Action Sociale (CDAS).

En 2012, le Ministère a régionalisé la gestion financière de l'action sociale, de la santé et de la sécurité au travail et créé dans chaque délégation chef-lieu de région un échelon Chorus du Secrétariat Général.

Cette restructuration s'est soldée dans le réseau de l'action sociale par la suppression de nombreux postes d'assistants de délégation (à ce jour près de 40 % des délégations n'ont plus d'assistant) qui ont été transférés à la fonction support Chorus régional.

Depuis lors, la délégation de Nantes, siège Chorus des Pays de la Loire, assure la gestion financière des prestations sociales et des actions locales des CDAS et des CHS-CT des 5 départements de la région (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée).

Elle compte sept assistants de délégation dont les travaux contribuent aux conditions de vie professionnelle et familiale d'une population bénéficiaire de plus de 7200 actifs, d'environ 4000 enfants et de près de 7600 retraités.

Le secrétariat général vient de proposer pour 2015 la suppression d'un de ces postes.

Pas d'autre motif que la « contribution du réseau de l'action sociale » aux suppressions d'emplois dans la fonction publique pour répondre à l'objectif de réduction des déficits !

Force est de constater que les mêmes ministres et responsables d'administration qui affichent leur intérêt pour l'action sociale et l'amélioration des conditions de travail de leurs agents (la fameuse sanctuarisation de ces budgets) sont ceux qui poursuivent la réduction des emplois affectés à ces missions ... ???

Les représentants des personnels qui siègent dans les instances de concertation de l'action sociale (CDAS et CHS-CT) dénoncent cette proposition de suppression de poste.

Ce projet affecterait non seulement le fonctionnement de l'action sociale et des CHS-CT, mais serait également préjudiciable au niveau des prestations et des droits des agents.

Les représentants des personnels ont naturellement signé cette pétition et demandé aux directions présentes de s'y associer en apposant leur signature, ce que l'administration a **REFUSÉ**.

La présidente du CDAS a indiqué qu'elle était « réaliste » (contrairement aux organisations syndicales ?) et que, pour elle, les suppressions d'emplois sont inéluctables, indiquant pour seul et unique argument que les caisses de l'État sont vides.

Face à ce manque d'implication de l'administration, les représentants syndicaux ont quitté la séance.

**STOP à l'austérité dont on ne voit que les méfaits,
et qui, petit à petit, grignote les acquis sociaux !**